



CONFERENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

WINDHOEK, NAMIBIE, 4-8 Avril 2016

Point 2.5 de l'ordre jour: Programme d'excellence aéroportuaire (APEX) en matière de sûreté

PROGRAMME D'EXCELLENCE AÉROPORTUAIRE (APEX) EN MATIÈRE DE SÛRETÉ

(Note présentée par le Secrétariat au nom de l'ACI Monde)

SOMMAIRE

L'Association internationale des aéroports a créé un nouveau programme: Programme d'excellence aéroportuaire (APEX) en matière de sûreté, qui vise à promouvoir plus de sûreté dans l'exploitation des aéroports à travers le monde. La présente note fournit des informations sur le programme APEX et sollicite le soutien des États.

SUITE À DONER:

La réunion est invitée à noter que le programme APEX en matière de sûreté peut aider les aéroports à améliorer leur niveau de conformité aux normes et pratiques recommandées mondiales et aux exigences nationales; et à encourager les États à soutenir le programme APEX, soit en coopérant pour effectuer des revues à leurs propres aéroports, soit en fournissant des experts pour effectuer des revues dans d'autres États.

REFERENCE(S):

1. INTRODUCTION

1.1 Lors de sa 38ème session, l'Assemblée de l'OACI, dans sa Résolution A38-15, Appendice H, Déclaration sur la sûreté de l'aviation, a demandé instamment aux États membres de fournir une assistance technique en coopération avec d'autres États, organisations internationales et partenaires de l'industrie.

1.2 Le programme APEX en matière de sûreté de l'aviation appuie aussi bien la mission de l'ACI de promouvoir plus de sûreté dans l'exploitation aéroportuaire par la coopération internationale avec les parties prenantes de l'aviation et les aéroports à travers le monde, que les objectifs de la Déclaration de l'Assemblée sur la sûreté de l'aviation.

1.3 L'APEX en matière de sûreté capitalise sur le succès du programme phare de l'ACI sur la sécurité aéroportuaire, Excellence aéroportuaire (APEX) en matière de sécurité, qui vient d'achever sa 50^{ème} revue. Comme l'APEX en matière de sécurité, le programme prévoit un processus de revue par les pairs entre les aéroports et donne des conseils sur les meilleures pratiques et les domaines d'amélioration.

2. CONTEXTE

2.1 A mesure que le trafic aérien et le nombre de passagers continuent de croître à un rythme constant, et que l'on constate une évolution réelle de la menace contre le système de l'aviation provenant du terrorisme, la communauté aéronautique doit faire davantage pour améliorer le niveau de sûreté aux aéroports dans le monde entier.

2.2 La mission de l'Association internationale des aéroports (ACI) est de promouvoir l'intérêt collectif des aéroports du monde et des communautés qu'ils desservent et de promouvoir l'excellence professionnelle dans l'exploitation aéroportuaire. La sûreté est une de ses plus grandes priorités.

2.3 Dans la poursuite de sa mission qui consiste à promouvoir plus de sûreté dans l'exploitation aéroportuaire, en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les partenaires de l'aviation et les aéroports à travers le monde, l'ACI a mis au point l'initiative d'Excellence aéroportuaire (APEX).

2.4 L'APEX en matière de sûreté est fondée sur les Normes et Pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 17, les éléments indicatifs du Doc 8973 et les meilleures pratiques de l'ACI. Elle combine le mandat de conformité réglementaire avec les besoins opérationnels réels au jour le jour des aéroports pour maximiser l'efficacité opérationnelle tout en améliorant la norme de sûreté.

2.5 En outre, l'APEX en matière de sûreté fournit une revue adaptée aux besoins spécifiques des aéroports et propose des solutions efficaces qui permettent d'améliorer le niveau de sûreté des aéroports qui participent au programme.

L'APEX en matière de sûreté est totalement alignée aux objectifs du Programme Soutien à la mise en œuvre et développement - Sûreté (ISD-SEC) de l'OACI et à l'initiative relative à l'amélioration de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique (AFI SECFAL)

3. LE PROGRAMME APEX

3.1 A la suite à une demande d'assistance émanant d'un aéroport, une revue de sûreté APEX est effectuée par une équipe d'experts, assurant la confidentialité des données à toutes les étapes. La revue de sûreté est faite à partir des résultats d'un questionnaire d'auto évaluation, dont le but est de comprendre l'environnement juridique, managérial et opérationnel de l'aéroport, afin de préparer l'évaluation sur le terrain.

3.2 La revue comprend une évaluation des pratiques actuelles, une analyse des écarts par rapport aux meilleures pratiques reconnues, l'identification des solutions recommandées et la conception d'un plan d'action pour aider l'aéroport à optimiser sa performance en matière de sûreté.

3.3 Le nombre de membres de l'équipe de revue de sûreté de l'APEX dépend de la complexité de l'évaluation demandée. L'équipe, conduite par un représentant de l'ACI Monde ou

d'une personne désignée par lui, peut inclure un représentant d'un bureau régional de l'ACI chargé de la sûreté, un expert en sûreté désigné par l'OACI, un ou plusieurs partenaires et d'autres experts en la matière, selon les besoins, sous la supervision d'un chef d'équipe de l'ACI.

3.4 La revue de sûreté est effectuée sur une base gratuite; l'aéroport hôte est uniquement tenu de couvrir le coût des dépenses directes.

3.5 L'aéroport hôte reçoit également une assistance de l'ACI pour réaliser les objectifs fixés dans le plan d'action résultant de la revue. Il existe divers moyens d'assistance, tels que l'accès au pool d'experts, la formation, les ateliers, les séminaires, les groupes de travail, au niveau local, régional et international.

3.6 Les États bénéficieront d'un niveau accru de conformité à la réglementation nationale et aux SARP applicables. Le programme permettra également d'avoir une bonne connaissance des tendances sur l'état de la sûreté des aéroports pour aider à identifier les besoins en matière de formation et d'assistance, dans le but d'améliorer la sûreté de l'aviation dans le monde.

3.7 Le succès du programme dépend de l'appui de nombreux partenaires, notamment :

- Les aéroports pour la fourniture d'une expertise sur les équipes de revue et de conseils sur les meilleures pratiques;
- Les États pour permettre que les revues aient lieu, fournir des contributions et favoriser une approche de collaboration ;
- Des autorités compétentes pouvant se porter volontaires pour faire partie d'une revue d'un aéroport dans un autre pays;
- L'OACI pour le soutien et la participation des bureaux régionaux ou du siège; et
- Les organisations régionales pour des conseils, des contributions et de l'aide pour identifier les aéroports qui ont besoin d'assistance.

4. SITUATION ACTUELLE

4.1 Le programme APEX en matière de sûreté a d'abord été présenté comme concept à la première réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL Plan à Maputo, Mozambique, en mai 2015.

En février 2016, le Secrétariat de l'OACI a signé un Protocole d'entente appuyant l'établissement du champ de sa coopération pour appuyer le programme APEX. Le programme lui-même a été élaboré en 2015 et a achevé sa première revue en mars 2016 à Maurice.

4.2 Un autre pilote est prévu en 2016, suivi par le déroulement d'un programme complet.

3. SUITE À DONER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée:

- a) A noter que le programme APEX en matière de sûreté peut aider les aéroports à améliorer leur niveau de conformité aux SARP et aux exigences nationales
- b) A encourager les États à appuyer le programme APEX, soit en coopérant pour des revues à leurs propres aéroports, soit en fournissant des experts pour des revues dans d'autres États.

FIN

